



01/03/2018 - Pêche

Pour diffusion immédiate

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ouverture de la pêche à la truite, c'est le 10 mars !

Le 10 mars 2018, c'est une date privilégiée pour les 18 175 pêcheurs tarnais ! En effet, c'est l'ouverture de la pêche de la truite. Un évènement incontournable pour les pêcheurs. La pêche à la truite, c'est une pêche pour tous ! Petits ou grands, en ruisseaux ou en plans d'eau, en pêche sportive ou de détente, seul ou bien accompagné, la pêche de la truite, c'est un moment d'évasion à vivre en pleine nature ! Pour cette année, l'ouverture de la pêche s'annonce sous les meilleurs auspices. En effet, avec les nombreuses journées de pluie qu'il y a eu dans le Tarn, les niveaux d'eau sont bien remontés et c'est de bon augure pour cette saison de pêche.

Connaître la réglementation en vigueur

L'ouverture de la pêche, cela se prépare bien évidemment. Il faut repérer son coin de pêche, préparer son matériel de pêche selon le mode de pêche désiré, mais il faut aussi prendre en considération la réglementation de pêche en vigueur. Cette année, pas de révolution dans le Tarn : pour tous les salmonidés (truites arc-en-ciel, truites fario et saumons de fontaine) en première catégorie piscicole, la taille légale de capture est fixée à 20 cm sauf sur le Gijou et ses affluents ainsi que sur le Viau et la Vèbre en amont du lac du Laouzas, où la taille légale de capture est fixée par arrêté préfectoral à 23 cm. Pour rappel, la taille réglementaire de capture est mesurée du museau à l'extrémité de la queue. En ce qui concerne les quotas, le nombre de prises journalières est établi à 6 salmonidés en première catégorie piscicole et 10 salmonidés en seconde catégorie piscicole.

Attention !!! En première catégorie piscicole, la pêche est autorisée à une seule ligne montée sur une canne munie de 2 hameçons au plus. La fermeture de la pêche sera le 16 septembre 2018.

**Fédération du Tarn pour la Pêche
et la Protection du Milieu Aquatique**
3 & 5 rue des Jardins Neufs - 81100 CASTRES
Tél. : 05 63 35 55 56 - Fax : 05 63 51 16 65
Courriel : federation81@pechetarn.fr





www.pechetarn.fr



@FedepecheTarn81



FDaappa81

Amis pêcheurs, merci de respecter les propriétaires riverains et la réglementation pêche en vigueur. La Fédération rappelle que les gardes sont habilités à verbaliser les infractions à la police de la pêche, mais ils sont essentiellement sur le terrain pour faire de la prévention et de la sensibilisation

Pour plus d'informations, consultez notre site sur : www.pechetarn.fr ou procurez-vous le guide piscicole 2018 chez un revendeur de pêche agréé.

Des coins de pêche à prospecter

Le Tarn abrite plus de 3 700 km de cours d'eau et 1 840 ha de plans d'eau. Pour cette ouverture, c'est à l'amont, du côté montagne au niveau des Monts de Lacaune, des Monts d'Alban ou encore de la Montagne Noire que les salmonidés se cachent dans les ruisseaux aux eaux turbulentes et fraîches. Ces cours d'eau sont classés en première catégorie piscicole car ils peuvent accueillir des espèces comme la truite fario, poisson « vedette » de cette ouverture le plus prisé par les pêcheurs. Le Gijou, la Vèbre, le Thoré, l'Agout en amont de Brassac sont des coins de pêche indispensables dans la traque de dame fario, mais des petites rivières parfois mal considérées par les pêcheurs sont aussi à prospecter. C'est le cas de l'Arn, l'Oulas, la Durenque ou encore le Dadou en amont de Razisse où de belles populations de truites sauvages y vivent. Le premier avantage de cibler ce type de milieu c'est que la « concurrence » entre pêcheurs va y être moins forte. Avec un peu de chance et en sortant des sentiers battus, vous pourriez même trouver un parcours où vous pêcherez seul en ces jours de grande affluence.

Un nouveau parcours No-Kill à découvrir

A chacun sa pêche, en effet, de nouvelles pratiques de pêche émergent comme celle de la pêche de la truite en No-Kill (ne pas tuer) qui est une action de pêche consistant à libérer systématiquement et obligatoirement sa prise vivante. A ce titre, un nouveau parcours no-kill a été créé cette année : c'est un parcours de pêche autorisé à toutes techniques de pêche (leurres, mouche, toc) situé sur l'Arnette en 1^{ère} catégorie piscicole à Mazamet, de la confluence avec le ruisseau de Ladoux en rive droite jusqu'à 350 m en aval.

**Fédération du Tarn pour la Pêche
et la Protection du Milieu Aquatique**
3 & 5 rue des Jardins Neufs – 81100 CASTRES
Tél. : 05 63 35 55 56 – Fax : 05 63 51 16 65
Courriel : federation81@pechetarn.fr





Repeupler les cours d'eau et plans d'eau pour les pêcheurs

La Fédération et la Pisciculture fédérale du Pujol préparent également l'ouverture de la pêche ! En effet, les pisciculteurs fédéraux ont déjà mis le pied à l'étrier, ils sont prêts à effectuer de nombreux repeuplements de salmonidés sur l'ensemble du département à destination des 46 AAPPMA (Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique). Pour cette ouverture 2018, la Fédération informe que près de 3500 kg de truites fario et 3500 kg de truites arc-en-ciel seront déversés dans les plans d'eau et cours d'eau du Tarn, pour le plus grand plaisir des pêcheurs !

Une carte interactive pour aider le pêcheur

Une carte interactive intégrée à notre nouveau site internet : www.pechetarn.fr ! En effet, en collaboration avec GEOPECHE, la Fédération est fière et heureuse de vous présenter ce nouvel outil indispensable qui inclut toutes les rivières et plans d'eau du département du Tarn ainsi que toutes les informations nécessaires à la pratique du loisir pêche. Cette carte interactive connectée, gratuite, esthétique est accessible à tous. Elle est consultable de votre ordinateur, de votre smartphone / ou tablette. Grâce à cet outil, désormais, vous pourrez par exemple identifier avec précision les limites des catégories piscicoles de pêche ou encore distinguer toutes les réserves de pêche clairement tracées, qu'elles soient temporaires ou permanentes. Vous aurez accès immédiatement et de manière géo-localisée à toutes les informations relatives à ces réserves, aux parcours de carpes de nuit, aux parcours No-Kill, aux rampes de mises à l'eau, aux dépositaires de cartes de pêche, à la réglementation de pêche, etc... De cette manière, plus de doute vous saurez où vous pourrez aller pêcher !

La carte : www.pechetarn.fr/carte-piscicole-tarn-interactive.php

Calme apparent, risque présent !

Comme chaque année, la Fédération et EDF renouvellent leurs conseils de prudence. En effet, la production d'électricité à partir des usines hydroélectriques entraîne des lâchers d'eau pouvant provoquer de brusques montées du niveau des eaux. Alors amis pêcheurs, soyez prudents et surveillez la montée des eaux en respectant les consignes de sécurité suivantes :

- Eviter les zones qui ne permettent pas un repli rapide en cas de montée des eaux,
- Ne pas s'installer dans des zones balisées d'un panneau signalant la présence d'un risque potentiel.

**Fédération du Tarn pour la Pêche
et la Protection du Milieu Aquatique**
3 & 5 rue des Jardins Neufs – 81100 CASTRES
Tél. : 05 63 35 55 56 – Fax : 05 63 51 16 65
Courriel : federation81@pechetarn.fr



www.cartedepeche.fr



www.pechetarn.fr

@FedepecheTarn81

FDaappma81

Acheter sa carte de pêche

Pour être en règle, le pêcheur doit être muni d'une carte de pêche de l'année en cours.

Pour se procurer le fameux sésame, deux options s'offrent au pêcheur :

- achat chez les dépositaires agréés (liste à consulter sur le site www.pechetarn.fr) avec un paiement par chèque ou en espèces,
- achat du domicile avec un paiement par carte bancaire sur le site www.cartedepeche.fr.

Les cartes annuelles sont valables en 1^{ère} et 2^{ème} catégorie piscicole, à tous modes de pêche :

Carte interfédérale personne majeure (CHI/EHGO/URNE) : 96 € / Cette carte permet de pêcher dans les 91 départements adhérents au CHI, à l'EHGO et à l'URNE.

Carte personne majeure : 74 € / + 18 ans au 1^{er} janvier 2018, pêche uniquement dans le Tarn.

Carte découverte femme : 33 € / La pêche est autorisée à une seule ligne / Cette carte permet de pêcher dans les 91 départements adhérents au CHI, à l'EHGO et à l'URNE.

Carte personne mineure : 20 € / De 12 ans à - 18 ans au 1^{er} janvier 2018 / Cette carte permet de pêcher dans les 91 départements adhérents au CHI, à l'EHGO et à l'URNE.

Carte découverte enfant : 6 € / - 12 ans au 1^{er} janvier 2018, la pêche est autorisée à une seule ligne / Cette carte permet de pêcher dans les 91 départements adhérents au CHI, à l'EHGO et à l'URNE.

¹ CHI : Club Halieutique Interdépartemental - ² EHGO : Entente Halieutique du Grand Ouest - ³ URNE : Union Réciprocitaine du Nord-Est.



www.pechetarn.fr



[@FedepecheTarn81](https://twitter.com/FedepecheTarn81)



[FDaappma81](https://www.facebook.com/FDaappma81)

Pour plus d'informations pour préparer votre ouverture, n'hésitez pas à contacter la Fédération par mail : federation81@pechetarn.fr ou par téléphone 05 63 35 55 56.

CONTACT PRESSE / AGENEAU Fabian - Chargé de communication

Fédération du Tarn pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

3 et 5 rue des Jardins Neufs - 81100 CASTRES

Tél : 05 63 35 55 56 – Fax : 05 63 51 16 65 – fabian.ageneau@pechetarn.fr

**Fédération du Tarn pour la Pêche
et la Protection du Milieu Aquatique**

3 & 5 rue des Jardins Neufs – 81100 CASTRES

Tél. : 05 63 35 55 56 – Fax : 05 63 51 16 65

Courriel : federation81@pechetarn.fr

